

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DIRECTION GENERALE**  
**DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**  
-----

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 3161  
Portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2166 du 25 octobre 2018 portant changement d'affectation de Monsieur David ALEXANDRE à la Direction de la Prospective, de l'Ingénierie et de l'Attractivité - Service de la Santé Animale et de la Valorisation des Elevages en qualité de Chef de Service à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2190 du 25 octobre 2018 portant changement d'affectation de Monsieur Arnaud GONDA à la Direction de la Prospective, de l'Ingénierie et de l'Attractivité en qualité de Directeur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

Vu l'arrêté portant affectation de Monsieur Fabrice OGIER, Directeur Général Adjoint sur les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;

Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 pour une durée de 5 ans ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à ALEXANDRE David, chef du service Santé Animale et Valorisation des Elevages, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences du service Santé Animale et Valorisation des Elevages :

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du service Santé Animale et Valorisation des Elevages, à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 40 000.HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.

- 3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au service Santé Animale et Valorisation des Elevages, dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de ALEXANDRE David, la présente délégation sera exercée, dans l'ordre suivant par :

1. GONDA Arnaud, Directeur de l'Aménagement du Territoire
2. OGIER Fabrice, Directeur Général Adjoint au Développement Territorial

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de contrôle de la légalité. Ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur de l'Aménagement du Territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Noël BOURGEOIS  
2021.07.01 15:41:11 +0200  
Ref:20210701\_133358\_1-4-O  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental



NOEL BOURGEOIS

**Noël BOURGEOIS**

Notifié le

Fabrice OGIER

Arnaud GONDA

David ALEXANDRE